



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (CE) n° 1907/2006

Supersedes Date 15/12/2022

Date de révision 09/01/2024

Numéro de révision 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Armor All® La Mousse de Protection Pour Pneus

Codes produit AA47500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Nettoie, fait briller et protège des pneus d'automobile.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

PROXITECH S.A.S.
3 avenue Gutenberg
77600 Bussy-Saint-Georges
France
Tel : +33 (0) 1 71 58 26 10
Fax : +33 (0) 1 71 58 26 15
www.proxitech.com – contact@proxitech.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +33 (0) 1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence national	
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale Notruf-Telefon: +43 1 406 43 43
Belgique	Poison Control Centre, Belgique Tel: 070 245 245; Luxembourg Tel: (+352) 8002-5500
République tchèque	Toxikologické informační středisko, Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402 Na Bojišti 1, 128 08 Praha 2 E-mail: tis@vfn.cz
Danemark	Giftlinjen: 82 12 12 12
Finlande	Myrkytystietokeskus puh. (09) 471 977 (suora) tai (09) 4711 (vaihe)
France	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Allemagne	Poison Control Center - Charité - Universitätsmedizin Berlin, (+49) 30 30686700
Irlande	Emergency medical information: 8am-10pm (seven days) contact National Poisons Information Centre, Beaumont Hospital, Dublin 9 DOV2NO, Ireland. Telephone Number: +353 (0)1 809 2166
Italie	Roma – Tel: 06-68593726 (CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA) Roma – Tel: 06-3054343 (CAV Policlinico "A. Gemelli") Roma – Tel: 06-49978000 (CAV Policlinico "Umberto I") Foggia – Tel: 800183459 (Az. Osp. Univ. Foggia) Napoli – Tel: 081-5453333 (Az. Osp. "A. Cardarelli") Firenze – Tel: 055-7947819 (Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica)

	Pavia – Tel: 0382-24444 (CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica) Milano – Tel: 02-66101029 (Osp. Niguarda Ca' Granda) Bergamo – Tel: 800883300 (Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII) Verona – Tel: 800011858 (Azienda Ospedaliera Integrata Verona)
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum. Tel 030 274 88 88 (Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen)
Norvège	Giftinformasjonen: 22 59 13 00
Portugal	Centro de informação antivenenos. Tel 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	Giftinformation 112
Suisse	Tox Info Suisse +41 44 251 51 51 (Emergency Number 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
----------	----------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage biocide

Contient un produit de protection (butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle, 1,3-bis (hydroxyméthyl)-5,

5-diméthylimidazolidine-2,4-dione) pour la maîtrise des altérations microbiologiques. Peut produire une réaction allergique.

Étiquetage des détergents

5 - < 15% Hydrocarbures aliphatiques, < 5% agents de surface non ioniques, < 5% Polycarboxylates Contient DMDM

HYDANTOIN, IODOPROPYNYL BUTYLCARBAMATE

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Polydimethylsiloxane 63148-62-9	5 - <10%	-	-	[C]	-	-	-
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	0.1 - <0.5%	01-2119486482-31-00 00	203-049-8	[C]	-	-	-
nitrite de sodium 7632-00-0	0.1 - <0.5%	01-2119471836-27-00 00	231-555-9	Acute Tox. 3 (H301) Aquatic Acute 1 (H400) Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 2 (H272)	-	1	-
Sodium benzoate 532-32-1	<0.025%	01-2119460683-35-00 00	208-534-8	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
Poly(oxy-1,2-ethane diyl),α-hydro-ω-hydr oxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	<0.025%	-	500-038-2	[C]	-	-	-
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate 55406-53-6	<0.025%	01-2120762115-60-00 00	259-627-5	Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 1 (H372)	-	10	1

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Polydimethylsiloxane 63148-62-9	24000	-	-	-	-
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	4190	20000	-	-	-
nitrite de sodium 7632-00-0	85	-	5.5	-	-

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Sodium benzoate 532-32-1	4070	-	-	-	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-hydro-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	22000	20000	-	-	-
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate 55406-53-6	1470	-	0.5	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂). Jet d'eau.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

Produits de combustion dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Autres informations Ventiler la zone.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 2B.

VbF (Austria) Sans objet.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
2,2',2"-nitrilotriéthanol	-	TWA: 0.8 ppm	TWA: 5 mg/m ³	-	-

102-71-6		TWA: 5 mg/m ³ STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m ³ S+			
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-hydro-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	-	TWA: 1000 mg/m ³ STEL 4000 mg/m ³	-	-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³ D*	TWA: 0.5 ppm TWA: 3.1 mg/m ³	S+ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-hydro-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m ³	-	-
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Peak: 1 mg/m ³	-	-
Sodium benzoate 532-32-1	-	TWA: 10 mg/m ³ H*	TWA: 10 mg/m ³ Peak: 20 mg/m ³ *	-	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-hydro-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	-	TWA: 200 mg/m ³	TWA: 250 mg/m ³ Peak: 500 mg/m ³	-	-
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate 55406-53-6	-	TWA: 0.005 ppm TWA: 0.058 mg/m ³ Sh+	TWA: 0.005 ppm TWA: 0.058 mg/m ³ Peak: 0.01 ppm Peak: 0.116 mg/m ³ skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³	-	J+ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
nitrite de sodium 7632-00-0	-	-	-	-	Ceiling: 0.1 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Polydimethylsiloxane 63148-62-9	-	TWA: 200 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³ P*	-	-	-
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	TWA: 5 mg/m ³	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³
Sodium benzoate 532-32-1	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ K*	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-hydro-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 8000 mg/m ³	-
3-iodo-2-propynyl	-	-	-	TWA: 0.058 mg/m ³	-

butylcarbamate 55406-53-6				TWA: 0.005 ppm STEL: 0.01 ppm STEL: 0.116 mg/m ³	
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni		
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	NGV: 5 mg/m ³ NGV: 0.8 ppm Vägledande KGV: 10 mg/m ³ Vägledande KGV: 1.6 ppm H*	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	-		
Sodium benzoate 532-32-1	-	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 0.8 ppm STEL: 4 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ H*	-		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),α-hydr o-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	-	TWA: 500 mg/m ³	-		
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate 55406-53-6	-	S+ TWA: 0.01 ppm TWA: 0.12 mg/m ³ STEL: 0.02 ppm STEL: 0.24 mg/m ³	-		

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	-	7.5 mg/kg bw/day [4] [6] 140 µg/cm ² [5] [6]	1 mg/m ³ [5] [6]
Sodium benzoate 532-32-1	-	62.5 mg/kg bw/day [4] [6]	3 mg/m ³ [4] [6] 0.1 mg/m ³ [5] [6]
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),α-hydro-ω-hy droxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	-	112 mg/kg bw/day [4] [6]	40.2 mg/m ³ [4] [6]
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate 55406-53-6	-	2 mg/kg bw/day [4] [6]	0.023 mg/m ³ [4] [6] 0.07 mg/m ³ [4] [7] 1.16 mg/m ³ [5] [6] 1.16 mg/m ³ [5] [7]

[4] Effets systémiques sur la santé.

[5] Effets localisés sur la santé.

[6] À long terme.

[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2,2',2"-nitrilotriéthanol 102-71-6	3.3 mg/kg bw/day [4] [6]	70 µg/cm ² [5] [6]	0.4 mg/m ³ [5] [6]
Sodium benzoate	16.6 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1.5 mg/m ³ [4] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
532-32-1			0.06 mg/m ³ [5] [6]
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-hydro-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	40 mg/kg bw/day [4] [6]	-	7.14 mg/m ³ [4] [6]

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2,2',2''-nitrilotriéthanol 102-71-6	0.32 mg/L	5.12 mg/L	0.032 mg/L	-	-
Sodium benzoate 532-32-1	0.13 mg/L	305 µg/L	0.013 mg/L	-	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-hydro-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	0.273 g/L	1 mg/L	27.3 mg/L	0.1 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2,2',2''-nitrilotriéthanol 102-71-6	1.7 mg/kg sediment dw	0.17 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.151 mg/kg soil dw	-
Sodium benzoate 532-32-1	1.76 mg/kg sediment dw	0.176 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.06 mg/kg soil dw	300 mg/kg food
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-hydro-ω-hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated 25322-68-3	1030 mg/kg sediment dw	103 mg/kg sediment dw	-	46.4 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Rince-oeils. Douches. Systèmes de ventilation. Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.

Protection des mains

Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol	
Aspect	Liquide opaque (solution concentrée)	
Couleur	blanche	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune donnée disponible
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune donnée disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		Aucune donnée disponible
Point d'éclair		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
pH	7.5 - 8.5	solution concentrée @ 20 °C
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Partiellement soluble (Eau) Immiscible à l'eau	
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur		Aucune donnée disponible
Densité relative	1.00 - 1.05 g/ml	@ 20 °C
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Densité de liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur		Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules		
Granulométrie		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

**Sensibilité aux impacts
mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges
électrostatiques** Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions
dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition
dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Polydimethylsiloxane	> 24 g/kg (Rat)	-	-
2,2',2"-nitrilotriéthanol	= 4190 mg/kg (Rat)	> 20000 mg/kg (Rabbit)	-
nitrite de sodium	= 85 mg/kg (Rat)	-	= 5.5 mg/L (Rat) 4 h
Sodium benzoate	= 4070 mg/kg (Rat)	-	-
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -hydr o- ω -hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated	= 22 g/kg (Rat)	> 20 g/kg (Rabbit)	-
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	= 1470 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 0.67 mg/L (Rat) 4 h = 0.63 mg/L (Rat) 4 h = 0.99 mg/L (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
2,2',2"-nitrilotriéthanol	EC50: =216mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =169mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: 10600 - 13000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 450 - 1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-
nitrite de sodium	-	LC50: =0.19mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.092 - 0.13mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.4 - 0.6mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.65 - 1mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =2.3mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =20mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Sodium benzoate	-	LC50: 420 - 558mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: <650mg/L (48h, Daphnia magna)
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	-	LC50: 0.14 - 0.32mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 0.049 - 0.079mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.05 - 0.089mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 0.18 - 0.23mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2,2',2''-nitrilotriéthanol	-2.53
nitrite de sodium	-3.7
Sodium benzoate	-2.13
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	2.88

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2,2',2''-nitrilotriéthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
nitrite de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sodium benzoate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α -hydro- ω -hydroxy- Ethane-1,2-diol, ethoxylated	La substance n'est pas PBT/vPvB
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Aérosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A145, A167, A802
Code ERG	10L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	63,190, 277, 327, 344, 381, 959
N° d'urgence	F-D, S-U
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2.1
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190, 327, 344, 625
Code de classification	5F

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AÉROSOLS, 2.1, (D)
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190, 327, 344, 625
Code de classification	5F
Code de restriction en tunnel	(D)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
2,2',2"-nitriлотриэтанол 102-71-6	RG 49

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Norvège

Norvège, enregistrement des produits P636642

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate - 55406-53-6	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

P3b - AÉROSOLS INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Sodium benzoate - 532-32-1	Procédure d'autorisation simplifiée - Catégorie 1
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate - 55406-53-6	Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 8 : Produits de protection du bois Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe Type de produits 7 : Produits de protection pour les pellicules Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et

	des matériaux polymérisés Type de produits 10 : Produits de protection des matériaux de construction
--	--

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Chemicals
vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Chemicals

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul

Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation mondiale de la santé

Supersedes Date 15/12/2022

Date de révision 09/01/2024

Numéro de révision 12

Motif de la révision Changement du nom de produit

Informations supplémentaires La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du
règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant
l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les
restrictions applicables à ces substances (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité